



Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal

du 05 juin 2025 à 20h

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq juin à 20h, le Conseil municipal régulièrement convoqué le 28 mai 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de M. LACOSTE Bernard, Maire.

La séance est ouverte à 20h06.

Présents : Anaïs ARMENGOL, Benjamin CONSTANT, Pauline ESCOLL, Alain GUILLAMOT, Bernard LACOSTE, Françoise POLES.

Procurations : Jean-Claude SART (donne procuration à Françoise POLES), Carole FRANCZAK (donne procuration à Bernard LACOSTE).

Absents : Michèle CASTELL-LLEVOT, Jean-François MIRADA et Guillaume PABICH

A été nommée **secrétaire de séance** : Anaïs ARMENGOL

Le nombre de conseillers en exercice est de onze. Six conseillers étant présents à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Protection sociale complémentaire : participation risque prévoyance
2. Adressage : validation des nouvelles dénominations de voies
3. Voirie (vote du linéaire en réfection des routes et curages des fossés)
4. Éclairage public (rue des remparts, point d'apport volontaire)

Informations et questions diverses

1. Protection sociale complémentaire : participation risque prévoyance

Suite à l'avis favorable du centre de gestion à la mise en place, par la commune, d'une participation à la protection sociale complémentaire du personnel, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la labérisation.

Après en avoir délibéré par 8 voix dont deux procurations, le Conseil Municipal décide :

- **de retenir la procédure de labellisation,**
- **d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé, en situation d'activité dans l'effectif, qui adhéreront à un contrat pour le risque prévoyance,**
- **de fixer le niveau de participation à 10€ par agent et par mois et**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer tout acte en découlant.**

2. Adressage : validation des nouvelles dénominations de voies

M. le Maire propose de valider la création de nouvelles voies:

- **Ancien lotissement des Capots :**
 - Promenade de Gascogne (attribution de nouveaux numéros)
 - Impasse du Midi (attribution de nouveaux numéros)
- **Ancienne promenade de l'Ormeraie :**
 - Route de Saint Puy (attribution de nouveaux numéros)
 - Route de Fleurance (attribution de nouveaux numéros)
- **Prolonger la rue des remparts**
- **Échange de numéros entre Bourrousse et la Tombe**
- **Rue Saint Jean de Gimbelle (de la rue du Moulin à la place du Couzardet) :**
 - Création du Passage de la commémoration
- **Création de la voie « Impasse Lamartine »**
- **Création de la voie « Chemin de Mestres »**
- **Création de la voie “Chemin de Larroque Saint Sernin”**

Monsieur le Maire propose de refuser la création de nouvelle voie pour les maisons isolées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le nouvel adressage par 8 voix dont deux procurations.

La commission voirie se réunira pour mettre en place les plaques et panneaux des nouvelles voies uniquement.

3. Voirie (vote du linéaire en réfection des routes et curages des fossés)

M. CONSTANT présente l'estimation du coût de réparation de toutes les routes et voies ainsi que l'arrochement chiffré par M. Carrère de la Communauté des Communes de Lomagne Gersoise:

Programme voirie 2025

- Larroumiac
- Empeyron :
- Ayries
- Menjoulet
- VC6 menant à Lamothe Goas
- VC5, 3 zones dégradées
- VC4, 2 zones dégradées
- VC2, 3 zones dégradées
- VC11 Route du Mas d'Auvignon
- Chemin de la Hune, 2 zones dégradées
- Chemin de Regegat

Programme fossés 2025 :

- Laroumiac,
- Empeyron,
- Chemin Menjoulet,
- VC 6 menant à Lamothe Goas,
- VC 5
- VC 4
- VC2
- VC11
- Chemin de la Hune
- Chemin de Ragegat
- Chemin de La Garde

Aménagement village:

- dos d'âne "devant l'ancienne station"
- création d'un acodrain supplémentaire rue de la brêche,
- changement de caniveau ruelle au dessus de la rue des remparts,
- réfection de la canalisation rue des remparts
- réfection de la partie basse du chemin de la Pelogne,
- extension de la voirie au niveau du point de tri.
- Réfection de la ruelle derrière le restaurant + busage

Programme réfection Pont :

- réfection tête de pont à riberrete
- réfection du point de Laroumiac,
- reprise du tablier de Lalouroy

Enrochement chemin de la Hune

Monsieur le Maire propose d'accepter le programme VOIRIE de 100 000€ et le programme FOSSES de 30 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le programme VOIRIE et FOSSÉS 2025 par 8 voix dont deux procurations.

4. Éclairage public (rue des remparts, point d'apport volontaire)

Suite à la réunion avec Territoire d'énergie 32 du 16 mai 2025 , M. le Maire présente les

caractéristiques techniques du matériel qui sera installé ainsi que les informations concernant l'implantation des candélabres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les travaux d'éclairage public par 8 voix dont deux procurations.

Questions diverses

M. le Maire présente le modèle de convention établi avec un habitant du village pour la mise à disposition d'un terrain communal.

M. le Maire réalise un point sur le projet d'achat d'un bâtiment en cœur de village destiné à être réhabilité en logements sociaux.

M. le Maire présente la proposition de l'agence de l'eau sur l'accompagnement d'une future étude sur la gestion des eaux de pluie en centre bourg ainsi que le réseau d'assainissement.

M. la Maire fait le point sur le projet mairie et l'évolution des plans.

Mme POLES demande quand seront plantés les massifs. Monsieur le Maire répond que la plantation est en préparation et sera réalisée dans les prochains jours.

Mme ESCOLL demande s'il serait possible de déplacer le conteneur le relais. M. le Maire répond que le déplacement a été demandé au Relais et qu'il sera réalisé dès que possible.

La séance est levée à 23h23